



N° 065 /MTCA/PRMP/PPTRCSC/SA

Cotonou, le 09 mars 2020

APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION DES ENCADREURS CULTURELS

Placées sous la tutelle du Ministère du tourisme, de la culture et des arts, les classes culturelles sont organisées par décret n° 2018-375 du 22 août 2018 portant institution des classes culturelles en République du Bénin.

Le chef d'Etat a affiché sa volonté de promouvoir les talents artistiques à travers l'introduction dans les programmes scolaires des activités culturelles. Cette approche vise à détecter les jeunes acteurs culturels dans les établissements scolaires et à les doter d'outils adéquats dont l'exploitation judicieuse leur permettra d'atteindre le niveau de professionnalisme pouvant les aider à produire des œuvres exploitables et de grande qualité.

Cinq (05) disciplines culturelles sont retenues pour le démarrage des activités culturelles et artistiques dans les établissements scolaires publics ou privés du second degré. Il s'agit **du chant, de la danse, du théâtre, de la musique et des arts plastiques.**

Dans le cadre de l'opérationnalisation des classes culturelles, le Ministère en charge de la culture a décidé de recruter des encadreurs culturels.

DESCRIPTION DU POSTE :

Sous l'autorité du Ministre du tourisme, de la culture et des arts, les encadreurs culturels ont pour principales missions de :

- former les apprenants par discipline culturelle conformément au programme de formation ;
- contribuer à la promotion des meilleurs talents ;
- produire le rapport périodique des activités.

PROFIL RECHERCHE ET EXPERIENCES :

Peut être encadreur culturel, toute personne ayant un diplôme de formation culturelle, une expérience avérée ou une qualification confirmée par un centre de formation professionnelle dans le secteur des arts et de la culture.

Pour être sélectionné en qualité d'encadreur culturel, il faut :

- être de nationalité béninoise ;
- Jouir de ses droits civiques. ;
- Avoir une bonne moralité ;
- maîtriser le français ;
- avoir une bonne aptitude oratoire ;
- être immédiatement disponible.

f

PROCEDURE DE SOUMISSION ET DATE DE CLOTURE DES CANDIDATURES

Le dossier à déposer doit contenir

- une fiche d'inscription à remplir (à prendre sur place) ;
- une lettre de motivation adressée au Ministre en charge de la culture, précisant la discipline culturelle et la Commune choisies ;
- une copie d'acte de naissance ;
- une copie de la pièce nationale d'identité ;
- les copies des attestations ou diplômes académiques et professionnels ;
- la preuve des expériences ;
- un (1) cartable à rabat.

Les dossiers de candidature, rédigés en français, doivent être déposés au plus tard le **vendredi 27 mars 2020 à 17 heures (heure locale)**.

Les dossiers peuvent être déposés dans les directions départementales du tourisme, de la culture et des arts et au secrétariat de la Personne responsable des marchés publics du ministère du tourisme, de la culture et des arts (MTCA) sis à droite à l'entrée principale du ministère, avenue Jean Paul II.

NB

Les candidats ayant déposé leur dossier en 2018 dans le cadre de la sélection des encadreurs ne sont pas concernés par le présent avis. Ils seront contactés ultérieurement pour subir les phases de formation et de sélection au même titre que les nouveaux candidats. Ils peuvent consulter leurs nom et prénoms sur la liste affichée dans les directions départementales du tourisme, de la culture et des arts.



Symphice Gbedoto HOUNDJO
Personne responsable des marchés publics